Greffe
du Tribunal de Commerce de
POITIERS
24 Rue du Moulin à Vent
86036 POITIERS CEDEX
- N° SIRET : 43247947500019 -
- CODE APE 741 A -

CERTIFICAT
DE DEPOT D'ACTES DE SOCIETE

Concernant :

Sté Coop.Agricole Capial varia SOCIETE C
Rue Blaise Pascal
BP 10036
86130 JAUNAY CLAN

Dépôt effectué par :

Sté Coop.Agricole Capial varia SOCIETE C
Rue Blaise Pascal
BP 10036
86130 JAUNAY CLAN

Numéro RCS : POITIERS D 781 504 329 <35789/2002D00502>

Dénomination sociale :
SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE CENTRE OUEST CEREALES

Pièces déposées le 16/02/2006 Numéro : 2600575
Extrait du procès-verbal du 03/12/2004 - Changement de Commissaire aux comptes suppléant

********* CECI N'EST PAS UNE FACTURE *********

Le Greffier,

TRIBUNAL DE COMMERCE DE POITIERS
86020 VIENNE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 3 DECEMBRE 2004

L'an deux mille quatre, le trois décembre à quinze heures, les adhérents de la Société Coopérative agricole Centre Ouest Céréales convoqués dans les délais légaux par insertion dans le journal "La Vienne Rurale" du 21 novembre 2003 et par convocation individuelle se sont réunis au Palais des congrès du Futuroscope à Chasseneuil, en assemblée générale ordinaire pour y délibérer de l'ordre du jour suivant :

- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes
- Nomination du commissaire aux comptes suppléant

... / ...

Le Président, Jean-Claude MAUGÉ ouvre la séance à 15 h et remercie dans un premier temps les personnalités présentes.

L'assemblée générale ordinaire constitue son bureau : Messieurs Didier LIEGE et Jacques BRADIER sont nommés scrutateurs et Monsieur Maurice BILLAUD est nommé secrétaire de séance.

Le Président Jean-Claude MAUGÉ constate que 238 sociétaires présents ou représentés ont signé la feuille de présence et déclare qu'aucun sociétaire ne s'est présenté lors de la réunion du 23 novembre 2004 et que l'assemblée peut valablement délibérer en deuxième convocation.

... / ...

L'assemblée générale renouvelle le mandat du commissaire aux comptes : la société SORECO à Saint Avertin pour une nouvelle durée de 6 ans.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

L'assemblée générale attribue le mandat de commissaire aux comptes suppléant à Monsieur Franck CHAUVEAU pour une durée de 6 ans.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

... / ...

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 18 h. Le Président passe la parole à Monsieur Pascal BONIFACE, pour le débat sur « La France et son agriculture : opportunité ou risque majeur dans l'environnement international ».

CERTIFIÉ CONFORME A L'ORIGINAL

Jean-Claude MAUGÉ

Le Président